

Echelle : 1/2000

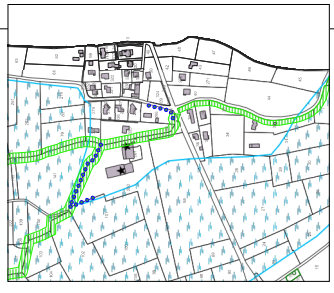
Vu et approuvé le _____ par le Conseil Municipal
Le Maire

Cachet et signature

Éléments bâtis, paysagers et environnementaux à préserver

- Hâtes à préserver - L 15-23 du CU
- Protection des murs de clôture - L 15-19 du CU
- Sources à préserver
- Espaces boisés classés
- Patrimoine bâti à préserver - L 15-19 du CU
- Patrimoine bâti à protéger - L 15-23 du CU
- Espaces verts à protéger - L 15-23 du CU
- Engleures des zones humides - L 15-23 du CU
- Cordons écologiques
- Réhabilitation des infrastructures routières - L 15-19 du CU
- Réhabilitation des infrastructures ferroviaires - L 15-19 du CU

LE GAY



L'ARCHAT

